



Communiqué

Communiqué de presse

Mardi 29 juillet 2014

Le Parc national de Guyane menacé, après ceux des Ecrins et des Pyrénées

Le 21 février 2014, le gouvernement a annoncé la création d'une compagnie nationale des mines de France ayant pour objectif de poursuivre l'exploration des sous-sols métropolitains et ultra-marins. Les sociétés minières de Guyane veulent exploiter l'or dans la zone cœur du parc amazonien de Guyane, en contradiction avec sa charte, alors qu'en même temps les parcs nationaux sont décriés. Explications.

Consciente de cet enjeu économique fort pour cette région, FNE a œuvré dès 2007 pour la mise en place consensuelle d'un schéma départemental d'orientation minière (SDOM). Ce schéma était d'abord nécessaire pour programmer, comme dans tout département, l'exploitation minière et il a recherché l'équilibre entre les enjeux environnementaux de la Guyane et la nécessité d'activités économiques. De fait, comme dans tout parc national, l'activité minière est interdite dans la zone cœur du parc amazonien de Guyane.

Vers un affaiblissement du Parc national de Guyane

Réunie à Cayenne le 18 juillet 2014, la Fédération des opérateurs miniers de Guyane a estimé que le développement d'une filière minière d'envergure nécessitait de remettre en cause le statut des zones protégées ! FNE s'insurge contre ces déclarations qui nient les textes juridiques fondant les parcs nationaux et leurs missions sur la scène tant nationale qu'internationale, et qui créent un redoutable précédent, ne serait-ce que dans l'esprit.

Denez L'Hostis, président de FNE *"Remettre en cause le SDOM, c'est casser une nécessaire et novatrice planification qui s'inscrit dans un développement durable territorial, et aller vers la banalisation et le désordre"*.

FNE s'alarme des simplifications des procédures d'instruction des demandes de recherche et d'exploitation, dites accélérées, pour installer des orpailleurs officiels sur des sites illégaux, s'étonne que des fonds publics, via la sécurisation du site par les militaires, servent à des intérêts privés, et constate que les militaires affectés à ces opérations feront défaut à celles de lutte contre l'orpaillage illégal, alors qu'au contraire elles devraient être renforcées.

Une remise en cause globale des parcs nationaux

Alors que les parcs nationaux constituent l'outil le plus fort et le plus emblématique de la protection de la nature, ils font actuellement l'objet d'actions et de déclarations qui tendent à les affaiblir. Dans le parc national des Écrins, le 11 juillet dernier, des effarouchements à l'aide de pétards ont été organisés dans sa zone cœur, en toute illégalité, pour faire fuir le loup vers la zone périphérique, où son tir était organisé. Dans le parc national des Pyrénées, le 19 juillet dernier, la ministre a déclaré qu'il n'y aurait pas de nouveaux lâchers d'ours, alors qu'il est urgent et indispensable de renforcer la population actuelle pour éviter sa disparition.

Denez L'Hostis, président de FNE. *«Nous allons à l'encontre de l'application des objectifs d'Aichi de 2011 sur les aires protégées et de la Convention sur la Diversité Biologique. Y a-t-il deux langages ? A l'approche de la Conférence de la Guadeloupe sur la conservation de la biodiversité pour les outre mers européens, nous remettrions en cause un des fleurons de nos parcs nationaux de l'outre mer européen ? Nous appelons à réaffirmer la stature et les missions des parcs nationaux, tant en zone cœur qu'en aire d'adhésion".»*